

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00173

**CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - BIENNALE DESIGN 2022 -
PROJET JAZZ**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220414-D20220017310

DATE D’AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs :

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - BIENNALE DESIGN 2022 - PROJET JAZZ

Le territoire métropolitain a fait le choix d'un développement qui associe art et industrie en capitalisant sur son histoire, ses industries créatives et sa politique de développement par le design.

A l'occasion de la Biennale Internationale de Design 2022, il été décidé dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle, d'accompagner différents projets Design sur la métropole afin de développer les liens entre Design et territoire.

Suite à un appel à projet Design, le comité Biennale Territoire a souhaité s'associer à Jazz à Vienne, au Rhino Jazz(s) et au Solar (association Gaga Jazz qui portera financièrement le projet) pour faire rayonner la création jazz sur la métropole dans le cadre de l'événement d'ampleur que représente la Biennale Internationale du Design sur la métropole stéphanoise.

La date de l'événement est le samedi 04 juin 2022, à la Cité du Design.

Trois actions sont proposées sur le lieu de la Cité du Design :

- 18h-19h30 : une séance découverte et d'écoute musicale animée par Jazz à Vienne, le Solar et le Rhino Jazz(s), aux côtés de deux membres de l'équipe du Fil,
- 20h-20h45 : prestation d'un groupe local que le Solar soutient à l'émergence en première partie : le Gin Tonic Orchestra,
- 21h-22h30 : Ewerton Oliveira & Yatê en seconde partie, qui invitent la chanteuse Paula Mirhan pour le gros temps musical de la soirée,
- L'ensemble de ces manifestations sera ouvert au public et gratuit.

Au regard du rayonnement de la Biennale sur le territoire, et du partenariat noué avec «Jazz à Vienne », une subvention maximale de 6 000 € est proposée au titre de l'année 2022.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole à l'évènement « Jazz » porté par l'Association « Gaga Jazz » à hauteur de 6 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU